

DES PARTENAIRES POUR LE MEILLEUR DE L'EMBALLAGE



Éco-conception des produits emballés

Le Conseil National de l'Emballage propose un guide méthodologique dont le but est de faciliter la conception des produits emballés et d'en diminuer l'impact sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie.

8 %

empreinte carbone moyenne des emballages des produits de grande consommation⁽¹⁾

8,8 millions de tonnes

d'emballages recyclées⁽²⁾

68 %

taux de recyclage total des emballages(2)

Sources: (1)CGDD N°121, avril 2012. (2)ADEME Juin 2018

%

CHIFFRES

Le Conseil National de l'Emballage continue de promouvoir et d'accompagner les acteurs de toute la chaine de valeur des **produits emballés**.

Grâce à **26 questions à se poser**, le metteur en marché peut réaliser un produit emballé éco-conçu. Ce document permet ainsi de :

- ► S'approprier l'ensemble des **réglementations**
- ► Montrer l'importance de travailler les projets par une **approche collaborative** incluant toutes les parties prenantes
- ► **Sensibiliser** à l'importance de l'éco-conception
- Apporter un outil-guide à consulter avant toute démarche
- ► Proposer des cas pratiques
- Proposer une check-list de critères pour développer pour un moindre impact environnemental



L'éco-conception n'est désormais **plus une option** mais une obligation à intégrer dans une stratégie globale de développement des produits emballés en vue d'un moindre impact environnemental.

Un développement réussi d'un produit emballé c'est aussi un bénéfice :

- ► **Économique** : en se posant des questions sur l'ensemble de la chaine de valeur
- ► Environnemental : en inscrivant l'éco-conception comme un levier d'une économie circulaire
- ▶ Image et acceptation : en répondant aux attentes des consommateurs, des collaborateurs et des parties prenantes en général

Réglementation:

- ► Paquet législatif européen sur l'économie circulaire
- ► <u>Directive 2018/851 qui modifie la directive</u> <u>déchets 2008/98 relative aux emballages et</u> <u>déchets d'emballages</u>
- ► Principe de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

Référentiels et guides de bonnes pratiques :

- ► Emballages et économie circulaire CNE
- ► Économie circulaire ADEME



ENJEUX



RÉFÉRENCES

L'éco-conception des produits emballés en 4 thèmes :



Dans sa globalité, l'éco-conception doit :

- Se penser sur le système complet de l'emballage afin d'éviter tout transfert d'impact.
- Questionner la nature du produit emballé afin d'optimiser l'emballage (reformulation, densification, concentration, etc.).
- Se réfléchir en intégrant les nouveaux modes de consommation et les nouveaux canaux de distribution (e-commerce, nomadisme, etc.).



Pour que le **consommateur-utilisateur** soit partie prenante, les éléments suivants sont clés :

- Le **réemploi** de l'emballage doit être étudié quand il fait sens du point de vue économique et environnemental.
- La lutte contre le **gaspillage** avec un taux de restitution optimisé.
- L'acceptabilité consommateur doit être investiguée.
- L'information consommateur sur l'usage du couple produit-emballage doit être proposée.



En amont de tout développement, il faut intégrer **tous les acteurs**, notamment les fournisseurs d'emballages, afin d'optimiser :

- Le matériau utilisé, les surfaces développées (imbrication, quinconçage, etc.).
- ► Le choix de la **technologie utilisée** en prenant en compte les plus récentes d'entre elles.
- ► Les **options possibles** offertes par les machines (laize d'impression, format feuilles, etc.).
- Le taux d'encrage.
- La palettisation des emballages transportés afin de densifier les palettes.

Il convient aussi de réfléchir sur la réutilisation des conditionnements des emballages (emballage navette par exemple) dans des conditions viables d'un point de vue environnemental et économique.

En aval, au niveau distribution, il faut étudier le couple emballage/produit, avec :

- Le réemploi des emballages dès lors que cela fait sens économique et environnemental.
- L'optimisation dimensionnelle pour un rapport volumique produit/emballage et un rapport volumique en palette maximisés.



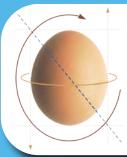
Il faut intégrer dès le début du développement du produit emballé, le **devenir de l'emballage** une fois vidé de son contenu :

- Investiguer les possibilités du réemploi des emballages dans des conditions économiques et, surtout, environnementales au moins égales à celles de leur recyclage.
- S'assurer de l'existence d'une collecte sélective et d'une filière industrielle de recyclage.
- Vérifier que l'emballage considéré en tout en partie ne soit pas perturbateur du recyclage.
- ► Informer le consommateur sur les **consignes de tri** et sur le devenir de ses emballages.



Retrouvez ce dossier complet sur le site du CNE :

https://conseil-emballage.org/wp-content/uploads/2019/07/2019-07-Ecoconception-des-produits-emballés-guide-méthodologique.pdf



La mission du Conseil National de l'Emballage, qui réunit depuis 1997 l'ensemble des acteurs de la chaîne emballage, consiste à élaborer et à diffuser les bonnes pratiques de conception, d'utilisation et de commercialisation de l'emballage des produits.

CONSEIL NATIONAL DE L'EMBALLAGE

251 Boulevard Pereire 75017 Paris Tel: +33 1 53 64 80 30 - Fax: +33 1 45 01 75 16 E-mail: c.n.e@wanadoo.fr www.conseil-emballage.org